



# FLASH **Snia-ipr**

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

## ÉCHELON SPÉCIAL BBis

## UN PAS VERS L'ECHELLE C

### SOMMAIRE

- ✚ Éditorial
- ✚ L'échelon spécial au BBis
- ✚ Courriers : au directeur de Cabinet, aux DA
- ✚ La Hors-Classe : CAPN du 17 décembre 2015
- ✚ Le SNIA-IPR et la DGESCO
- ✚ La réforme du collège
- ✚ Le bilan de la réforme des lycées
- ✚ Postes au concours et mouvement
- ✚ La protection des fonctionnaires.
- ✚ Liste des délégués académiques.

Directeur de la publication :  
**Roger Keime**

Rédacteurs en chef :  
**Danielle Kunemann**  
**Bernard Lehalle**  
**Alain Marie**

Impression : **Centr'Imprim**  
**CCPAP : 0116S05659**

*5 numéros par an*

Site web: <http://snia-ipr.fr/>



# OFFRE MÉTIER DE L'ÉDUCATION

**Exercez sereinement votre métier**

**L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE CONNAÎT  
LES RISQUES DE VOTRE MÉTIER ET C'EST POUR CELA QU'ELLE A CRÉÉ  
EN PARTENARIAT AVEC LA MAIF L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION.  
QUEL QUE SOIT LE RISQUE AUQUEL VOUS ÊTES EXPOSÉ(E), L'OFFRE MÉTIERS  
DE L'ÉDUCATION VOUS COUVRE DANS 100% DES CAS.**

- Défense de vos droits et responsabilités
- Protection des dommages corporels
- Soutien immédiat

**BÉNÉFICIEZ DU SOUTIEN DE NOTRE RÉSEAU DE COLLÈGUES-MILITANTS**

Exercer son métier en tant que personnel de l'éducation n'est pas tous les jours facile. En cas d'agression morale ou physique nos 50 000 collègues-militants sont à vos côtés pour vous soutenir. Ils sauront vous écouter, prendre la mesure de vos difficultés et mettront tout en œuvre pour vous aider à retrouver un avenir professionnel serein.

MAIF - 4179 0119 - 2 Photos - 100% - 100% - 100%



[www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)



[www.maif.fr/offreeducation](http://www.maif.fr/offreeducation)



**EDITORIAL**

Chacun s'interroge sur sa propre responsabilité dans le succès irréprouvable de la propagande auprès des jeunes défavorisés.

Le 13 novembre, le fanatisme a imposé sa menace dans notre quotidien. Une lutte pour la vie, pour la confiance, pour le goût de l'autre, est engagée. Vivre dignement est un droit fondamental pour l'humain, pour ceux qui fuient leur pays sous la contrainte, les conflits, les persécutions. Notre action près des migrants est un devoir de solidarité et de fraternité.

A sa place, modestement, dans le cadre de l'UNSA Éducation, le SNIA-IPR prendra sa part pour prévenir et repérer la dérive des individus et promouvoir une éducation ouverte sur l'autre, s'inscrivant dans les forces d'une pensée forte et libre.

Notre quotidien est particulièrement chargé (cf. compte-rendu du BN du 6 janvier sur le site). Il recense à la fois des échecs et des succès, telles les nombreuses prises en compte de nos demandes dans la circulaire du 11 décembre sur nos missions, notre capacité à être reçus et entendus dans les instances où nous sommes élus (CAPN, CSE) ainsi que lors d'audiences au Cabinet les 13 octobre et 13 janvier, à la DGESCO le 16 décembre, à l'IGEN en 22 février.

L'obtention de l'échelon spécial d'accès à l'échelle de rémunération BBis – sur laquelle je reviens dans un article – est une victoire alors que c'était loin d'être acquis ! Elle nous oblige pour qu'une rapide mise en œuvre permette au plus grand nombre une évolution positive du salaire. Mais aussi, un échec que nous n'acceptons pas : le refus de revaloriser l'ICA en 2016 sous prétexte de passage au RIFSEP en 2017. Nous ne pouvons nous satisfaire d'une réponse qui rompt l'engagement obtenu le 13 octobre de revaloriser une indemnité qui n'a pas évolué depuis janvier 2009.

Votre quotidien pour les premiers mois de l'année scolaire en cours a été d'aller dans les établissements, y rencontrer les professeurs de collège, pour, aux côtés de nos collègues chefs d'établissement, apporter notre expérience pédagogique pour une aide à la mise en œuvre d'une réforme cruciale pour laquelle la volonté politique ministérielle est maintenue, sans attendre qu'elle ne s'enlise dans des débats idéologiques mouvants. Cela n'est pas facile ! Cette réforme ambitieuse suppose des ajustements dans les programmes synchronisés avec le SCCC et les changements dans la pédagogie.

Veillons à ne pas négliger l'inspection des professeurs titulaires alors que va s'ouvrir nationalement, d'ici peu, le chantier de l'évaluation et de la notation des professeurs.

Nous vous souhaitons une année 2016 de la plus grande richesse professionnelle et personnelle.

Le SNIA-IPR aura le souci d'avancer toutes ses revendications avec fermeté et opiniâtreté.

Roger KEIME

Ivry, le 20 janvier 2016



## **ECHELON SPÉCIAL : UNE AVANCÉE CONSÉQUENTE**

### **Qui l'eût cru ?**

Tout était contre nous... Nos interlocuteurs au MEN ont une priorité exclusive, le premier degré, dans le prolongement des orientations de Vincent Peillon : diminution des horaires présentiels des professeurs des écoles de 27 à 26, puis 24h par semaine, alors que leurs collègues du second degré restent à 18h et 15h pour les agrégés ; création d'une ISAE sur le modèle de l'ISO qui ne progresse pas ; rapprochement des indemnités versées en éducation prioritaire ; échelon spécial accordé aux IEN chargés d'une circonscription premier degré avec débouché à l'échelle Lettre B. Ils se refusaient à accorder quoi que ce soit aux IA-IPR dont la seule évolution de carrière est vue par le détachement dans le cadre fonctionnel : DAASEN-DASEN, exercice des fonctions de conseiller technique près des recteurs (DAET, DAFCO, DAFPIC, DAN, CSAIO) !

Lors des travaux du GT métier, à la fin 2013 et en 2014, nous avons pu avancer, Bernard Lehalle et Roger Keime, comme mesure transitoire, l'accès à l'échelle Lettre BBis pour un contingent d'au moins soixante IA-IPR intervenant sur des missions pédagogiques en académie, par la création d'un cadre d'emplois fonctionnels des services déconcentrés. L'accord de principe, suite à la discussion Métier avec le DGRH au 23 janvier 2015 avait été obtenu. Le 13 octobre 2015 -après la visioconférence du 30 septembre-, reçus par le directeur de cabinet, Alain Marie et Roger Keime ont rappelé notre préférence pour la création d'un **échelon spécial** à un contingentement supérieur de l'ordre de cent. Dans sa réponse du 10 décembre, engageant Madame la Ministre, il nous était précisé : « la ministre annonce qu'un échelon spécial en Hors échelle BBis dans la Hors-Classe des IA IPR sera créé ».

Depuis, une réunion avec le chef de service de la DGRH a été programmée le 21 janvier.

### **Que signifie 'échelon spécial' ?**

Il s'agit d'un échelon de débouché dont l'accès obéit à des conditions particulières définies et dont l'effectif est contingenté. Le gros avantage est qu'il s'agit d'un échelon de carrière, dont l'accès est transparent et ne dépend pas d'un choix du supérieur hiérarchique direct de l'intéressé(e) (en l'espèce pour les IA-IPR, le recteur). En cela, il diffère grandement de la mesure transitoire envisagée qui résultait de propositions rectorales recensées par la DGRH avant information des délégués du personnel, sans passage en CAPN. Sont concernés uniquement les IA-IPR à la H-CI depuis plusieurs années.

### **Quels modes d'accès ?**

Ils seront discutés le 21 janvier avec la DGRH et devraient être proches de ceux arrêtés pour les IEN (cf. décret du 30 décembre 2015), avec un tableau d'avancement établi, après avis de la CAPN, inscrivant des inspecteurs ayant une ancienneté conséquente à la H-CI. Pour les années 2016 à 2018, serait appliqué un taux de promotion annuelle 'permettant de promouvoir une trentaine d'agents par an', afin de constituer l'échelon spécial.

### **Quelles conséquences financières ?**

L'échelle Lettre BBis s'intercale entre l'échelle B et l'échelle C. Elle ne concerne qu'un nombre réduit de fonctionnaires, tels les conseillers référendaires à la Cour des Comptes, les conservateurs de musée... Elle prévoit, comme pour les échelles Lettre A et B, un passage de chevron annuel.

Ainsi, les accédants de 2016 seront rétribués au BBis 2 s'ils remplissent une condition de durée au B3 (indice 1058) suffisante – de l'ordre de 3 à 5 ans probablement- avec un indice de 1086 (+ 28 points) puis, une année plus tard, de 1115 au BBis 3 (+27 points)... soit une progression salariale de 129€ par mois puis de 135 € supplémentaires par mois, donc un cumul de 264€, soit 5,4% en deux années, alors que l'éventuel dégel du point d'indice devrait être inférieur à 1% pour des salariés à l'échelle Lettre !

### **Et pour la retraite ?**

Malheureusement, il n'y aura pas d'effet pour les collègues déjà retraités. Par contre, ceux promus au 1<sup>er</sup> janvier 2016 partant après le 1<sup>er</sup> juillet 2016 gardent les effets du BBis, soit, pour un taux de 75%, près de cent euros et pour un départ après le 1<sup>er</sup> juillet 2017, les effets du BBis 3 soit 198€ mensuels.

À partir de 2018, au-delà de la trentaine de collègues accédant par application du taux de promotion, il sera possible d'abonder par le remplacement des collègues qui ont accédé en 2016 et 2017 ayant fait valoir leur droit à la retraite. Ainsi, il est probable que plus de 120 collègues auront accédé à l'échelon spécial dans les trois ans et non un peu moins de cent.

Les jeunes collègues IA-IPR reçus au concours ont désormais une perspective réelle d'accéder à l'échelon spécial.

**L'avenir immédiat, tel qu'on peut le prévoir**

21 janvier et mi-février	Analyses à la DGRH avec les syndicats représentatifs des IA IPR
Avril	Passage en CTM
Mai	Aller-retour de la liste de la DGRH pour recueillir l'avis favorable ou défavorable motivé des recteurs
Juin-juillet	Passage en CAPN : deux ordinaires sont programmées les 9 juin et 7 juillet, une CAPN spéciale peut être convoquée
Juillet-août	Liste 2016 arrêtée après avis de la CAPN pour un effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 de façon rétroactive pour une trentaine de collègues.

**Pour les informations au fil de l'eau, il faudra consulter la rubrique agenda social du site**

**Nouvel échelon : tableau comparatif**

Échelle Lettre	Indice	Traitement brut	
A3/B1	963	4449€	
B2	1004	4638€	soit + 189€
B3/Bbis 1	1058	4899€	soit +261€
Bbis2	1086	5028€	soit +129€
		+ 96,75€ à la retraite au taux de 75%	
Bbis 3/C1	1115	5163€	soit +135€
		+ 101,25€ à la retraite au taux de 75%	

**Dernière minute : compte rendu succinct de la réunion du 21 janvier à la DGRH**  
 (une analyse plus détaillée sera publiée ultérieurement sur le site)

Lors de la réunion de dialogue social relative à la création de l'échelon spécial au Bbis pour les IA-IPR, qui s'est tenue à la DGRH le 21/01, des réponses ont été apportées aux questions multiples des membres de la délégation du SNIA-IPR. Elles concernent principalement le calendrier des réunions pour définir et établir la procédure générale et les conditions d'accès au tableau d'avancement annuel des promouvables.

Le directeur nous indique qu'un projet de texte a été adressé à la fonction publique. Des arbitrages sont encore à établir sur l'assiette des promouvables et le taux de promotion. Une procédure simplifiée sera mise en place par la DGRH qui communiquera la liste des IA-IPR accédant aux académies. Les recteurs transmettront ensuite la liste des collègues proposés (en justifiant les éventuels avis "non proposé"). Le tableau des promus sera arrêté en CAPN. Les commissaires paritaires du SNIA-IPR veilleront à l'équité de traitement de tous les collègues.

Nous avons l'assurance que cette CAPN se tiendra au cours de l'année 2016 (probablement en en juin ou juillet), permettant un accès rétroactif pour les promus au 01/01/2016. Une prochaine réunion se tiendra début février, elle permettra de préciser les points en discussions.

**RÉPONSE DU SECRÉTAIRE GENERAL QUI CONCRÉTISE L'OPINIÂTRETÉ DU SNIA-IPR**

En l'absence de réponse aux engagements pris lors de l'audience accordée le 13 octobre, et à plusieurs appels téléphoniques en novembre, dont l'un du secrétaire général UNSA Éducation, Laurent Escure, un courrier a été adressé à M. Bernard Lejeune, le 5 décembre, et un dernier appel téléphonique le 8 décembre. Une lettre datée du 10 décembre a été reçue appelant la réponse page suivante :

*Ministère de l'éducation nationale,  
De l'enseignement supérieur et de la recherche*

*Le Directeur de cabinet*

*Paris le 10 décembre 2015*

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé l'attention de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les évolutions indiciaires des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR).

Les travaux du groupe de travail métiers n° 10 avaient conclu à des perspectives les concernant au travers de la reconnaissance des missions pédagogiques qu'ils assurent auprès des recteurs dans le cadre d'un emploi de cadre fonctionnel permettant un accès hors échelle B bis, qui devait être contingenté à hauteur de 70.

A l'occasion de notre rencontre du 13 octobre dernier, vous aviez notamment rappelé votre préférence pour la création d'un échelon spécial de même niveau en sommet de grille indiciaire hors classe et m'aviez interrogé sur les possibilités d'un contingentement à un niveau supérieur.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, suite à cette audience, la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, a porté une demande en ce sens. Un arbitrage récemment rendu permet de vous annoncer qu'un échelon spécial en hors échelle B bis dans la hors classe du corps des IA-IPR sera créé.

Le nombre annuel de promotions à cet échelon sera déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des IA-IPR remplissant les conditions pour être promus. Le taux de promotion devra permettre de promouvoir une trentaine d'agents par an sur 2016-2018, soit un effort supérieur, bien que progressif, à celui initialement envisagé dans la perspective d'un cadre d'emplois fonctionnels des services déconcentrés.

Une concertation sur le projet de décret sera organisée aussitôt que possible par la direction générale des ressources humaines.

Ces perspectives s'accompagnent d'une diminution du taux de promotion à la hors classe du corps qui est arbitré à 32 % en 2016 et 2017, afin de mieux organiser les rythmes de carrière intégrant le nouvel échelon spécial.

Ces mesures indiciaires répondent ainsi à la reconnaissance du corps des IA-IPR dont le rôle est essentiel pour l'accompagnement des politiques pédagogiques.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bernard LEJEUNE





Monsieur le directeur de cabinet,

Par courrier du 10 décembre, vous nous informez, qu'à la demande de Madame la Ministre, la fonction publique a rendu un arbitrage favorable pour la création d'un échelon spécial en hors échelle B bis pour les IA-IPR.

Le SNIA-IPR UNSA exprime sa satisfaction pour cette avancée indiciaire. Elle concrétise la demande formulée par notre organisation lors des réunions du GT 10 et réitérée à maintes reprises lors des différentes audiences qui se sont déroulées avec Madame la ministre et avec vous. La création de cet échelon spécial va dans le sens positif d'une reconnaissance des IA-IPR par l'institution. Le SNIA-IPR sera vigilant pour une application rétroactive au 1er janvier 2016 de l'échelon spécial et sera force de proposition pour définir les modalités de sa mise en œuvre lors de la réunion de concertation organisée par la DGRH.

Cependant, nous regrettons vivement que cette mesure s'accompagne d'une diminution du taux d'accès à la hors classe à 32% appliquée aux promotions 2016 et 2017.

Lors de l'audience du 13 octobre, vous nous avez également fait part de l'intention de Madame la ministre de permettre **une avancée financière pour tous les IA-IPR par la revalorisation de l'indemnité de charges administratives (ICA)**. Cette avancée est un signe fort et indispensable. Il est attendu par les IA-IPR, notamment dans le contexte actuel où leur engagement exceptionnel pour la mise en œuvre de la réforme du collège est reconnu par tous.

Le SNIA-IPR demande donc la reprise des réunions de l'agenda social dès le début de l'année 2016. Au cours de ces réunions, il renouvellera également ses propositions pour améliorer les conditions des collègues stagiaires entrant dans le métier.

Dans le contexte actuel de la mise en œuvre de la réforme du collège qui mobilise les IA-IPR à tous les niveaux (réunions d'équipes en établissement, formation de formateurs en bassin, animation des journées de formation, dialogue organisationnel et pédagogique avec les chefs d'établissements), le SNIA-IPR UNSA, syndicat majoritaire des IA-IPR, renouvelle son total soutien à cette réforme essentielle pour l'efficacité de notre système éducatif.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Montpellier, le 18 décembre 2015  
Roger KEIME, Secrétaire Général

En ligne, toutes les démarches effectuées auprès du cabinet du MEN: <http://snia-ipr.fr/> rubrique «agenda social»



## LE SG ÉCRIT AUX DÉLÉGUÉS ACADÉMIQUES

Cher(e)s collègues DA,

Tous s'agitent au moment où le SNIA-IPR UNSA, grâce à son action opiniâtre, obtient, au 21 janvier, l'ouverture des négociations qui conduisent à la création d'un échelon spécial accessible aux IA-IPR Hors Classe qui ne sont pas sur emploi fonctionnel.

Le SIA a publié une lettre ouverte concernant la réforme du collège choquante ... le SNALC - à qui nos collègues avaient accordé 3% aux élections professionnelles de décembre 2014 ! - fait état de "menaces sans précédent sur le corps des IA-IPR" et évoque la vieille lune de la fusion des corps d'encadrement contre laquelle nous sommes inflexibles !

La conséquence de la situation très mal vécue lors de la visioconférence de la Ministre le 30 septembre a été une mobilisation sans précédent qui vous a fait rencontrer vos recteurs qui n'ont pas manqué d'en rendre compte au cabinet, surpris de cette réactivité des IA-IPR dans toute la France.

Notre opposition au corps unique est connue de nos interlocuteurs, et à l'Exécutif de l'UNSA Éducation, elle est intégrée car aucune position fédérale n'est arrêtée sans l'accord des composantes intéressées. Si le SIEN a des positions différentes, c'est son droit, l'obtention de l'échelle B pour les IEN, validée par le CTM du 26 novembre -texte paru au JO fin décembre- est pour nous un acquis qui permet d'avancer le "C" avec étape intermédiaire au "BBis" au 1er janvier 2016 pour les IPR.

Comme l'écrit l'un d'entre vous " *toutes les composantes de l'UNSA, des professeurs aux inspecteurs en passant par les chefs d'établissement, soutiennent la Réforme, ce qui est quand même confortable lorsque l'on doit la défendre sur le terrain !*".

Bon courage à vous et à nous retrouver au Prochain **conseil syndical du 18 Mars 2016**

## HORS CLASSE 2016 : COMPTE RENDU DE LA CAPN DU 17 DÉCEMBRE

La volonté d'harmonisation des taux d'accès à la H-CI dans tous les corps de la fonction publique, émanant du Ministère de la Décentralisation et de la Fonction Publique et du Secrétariat d'État chargé du budget, s'est manifestée par deux arrêtés, l'un du 29 décembre 2014 avec application à 38%, l'autre du 17 décembre 2015 avec application à 32% pour les années 2016 et 2017... arbitrage qui nous a été communiqué par Monsieur le Directeur de Cabinet dans sa lettre du 10 décembre.

Nous ne pouvons que le déplorer, même si ce taux reste le plus élevé de la fonction publique, et nous l'avons dénoncé avec force. Pour autant le tableau des 92 propositions de la DGRH, en son examen individualisé, a permis à dix collègues ayant soixante et un ans révolus en 2016, rétribués au A3 depuis plus de trois ans, d'obtenir l'échelle Lettre B2 au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'accord de 2013 avec le ministère de prise en compte pour le calcul des personnels accédant de tous les inspecteurs recrutés en 2010 et avant, soit **288**, et non les seuls titulaires, soit **163** (stagiaires, détachés 2010 et liste d'aptitude 2010 exclus) fait que le taux de 32% appliqué à la promotion entière produit **92** H-CI.

Si l'on considère les IA IPR recrutés en 2009 et avant, **87** (quatre-vingt-douze diminué des cinq recrutés 2010 retenus sur la liste définitive) rapporté aux 163 du panel produit un taux réel de **54%**.

Les effets de l'accord 2013 et l'action du SNIA-IPR en CAPN année après année, font que moins de dix pour cent des collègues sont partis en retraite à la Classe Normale alors qu'en 2005 plus de 40% partaient à la retraite en Classe Normale.



**DÉCLARATION LIMINAIRE DU SNIA-IPR UNSA**

Monsieur le Président – chef de service de la DGRH, Monsieur le Recteur, Monsieur l'Inspecteur général, Mesdames, Messieurs, cher(e)s collègues,

Je souhaite, au nom du SNIA-IPR, remercier vivement les services de la DGRH pour le travail réalisé. Les documents préparatoires ont cette fois encore été communiqués dans des délais qui ont permis aux commissaires paritaires de travailler dans d'excellentes conditions et de prendre connaissance des dossiers.

Nous faisons état de modalités d'évaluation de collègues par certains recteurs qui se révèlent insatisfaisantes : rupture du lien hiérarchique direct, interférence dans les appréciations de pairs (doyens, directeurs académiques de la pédagogie, conseillers de recteurs, SGA, directeurs de cabinet). Nous constatons que la note de service pour l'accès à la hors-classe 2016 rappelle aux recteurs l'importance de l'évaluation de tous les IA-IPR éligibles.

Le choix de la base de calcul des promouvables de l'année N répond à nos attentes ; il valide l'opiniâtreté du SNIA-IPR-UNSA d'utiliser la hors-classe comme mode de revalorisation de la fonction, en l'attente d'un nouvel échelonnage indiciaire et d'une légitime évolution de l'Indemnité de Charges Administratives (ICA). Nous demandons que cette CAPN statue sur la base de 109 promotions en liste principale, en conformité avec l'arrêté du 29 décembre 2014 qui fixe un taux de 38 % applicable aux 288 promouvables. C'est le seul arrêté en vigueur à la date de cette commission.

L'analyse approfondie des propositions que vous avez formulées va conduire au cours des travaux de cette commission à proposer des ajustements. Il s'agit, pour une dizaine de collègues, âgés d'au moins 61 ans et au 7ème échelon, chevron A3 depuis plusieurs années, d'intégrer la liste et de leur permettre ainsi de bénéficier de l'échelle de rémunération lettre B, suffisamment tôt pour une prise en compte lors de leur prochain départ en retraite.

Le SNIA-IPR va poursuivre avec détermination son action pour porter ses revendications, lors des prochaines réunions de l'agenda social. Au cours de ces réunions, des propositions seront renouvelées pour améliorer les conditions des collègues stagiaires entrant dans le métier, notamment l'obtention d'une indemnité de première installation.

La mise en œuvre de la réforme du collège mobilise les IA-IPR à tous les niveaux du système éducatif (réunions d'équipes en établissement, formation de formateurs en bassin, dialogue organisationnel et pédagogique avec les chefs d'établissements). L'intérêt professionnel de cette démarche n'obère pas le constat d'une charge de travail excessivement lourde.

La création d'un échelon spécial permettant un accès à la hors échelle BBIS constitue une première marque de reconnaissance du Ministère, qui nous a été communiquée par le Monsieur le directeur de cabinet par courrier du 10 décembre. Elle est, pour le SNIA-IPR, une étape intermédiaire à un accès à la hors échelle C. Cette avancée doit s'accompagner d'un effort de revalorisation conséquente de l'indemnité de charge administrative pour tous les IA-IPR.

Prenant acte de la parution ce jour de la circulaire sur les missions des inspecteurs, nous restons disponibles pour participer au groupe de travail consacré à l'évaluation des inspecteurs, proposé lors de la dernière lecture de la circulaire. Je vous remercie pour votre attention.

Roger KEIME, le 17 décembre 2015

**Liste des 92 IA-IPR proposés à la hors classe 2016 en liste principale**

Rang	Académie	Civ.	Nom d'usage	Prénom	Discipline
1	PARIS	Mme	DE BEAUVAIS	Camille	AVS
2	ROUEN	M.	VAUTIER	Stéphane	Histoire-géographie
3	PARIS	Mme	PAGLIARI	Odile	Italien
4	DIJON	Mme	GOUTAGNY	Pascale	Histoire-géographie
5	BORDEAUX	Mme	DURANTHON	Agnès	Maths
6	CRETEIL	Mme	NAUCHE	Isabelle	Lettres
7	MONTPELLIER	Mme	AUBOIS	Elisabeth	Anglais
8	TOULOUSE	M.	LECUIVRE	Guillaume	EPS
9	PARIS	Mme	YIN-LEFEBVRE	Wenyng	Chinois
10	LYON	M.	QUEF	Didier	AVS
11	POITIERS	Mme	LUYER-TANET	Sylvie	Anglais
12	29ème Base	Mme	BOULHOL	Véronique	Lettres
13	RENNES	M.	PEUZIAT-BEAUMONT	Yves	SVT
14	VERSAILLES	Mme	BIGIAOUI-ABBOU	Roselyne	Lettres
15	MONTPELLIER	Mme	RIVIERE	Marie-Ange	Histoire-géographie
16	POITIERS	M.	TASSION	Pierre	Economie-gestion
17	VERSAILLES	Mme	SZPIRGLAS	Jeanne	Philosophie
18	LYON	M.	CAMET	Vincent	Economie-gestion
19	VERSAILLES	Mme	DURAND	Antonella	Italien
20	DIJON	M.	DESTAING	Jérôme	Lettres
21	GRENOBLE	Mme	BURG	Laurence	EPS
22	LYON	M.	ROSSET	Nicolas	Physique-chimie
23	GRENOBLE	Mme	VERCELLI-GEIGER	Séverine	Histoire-géographie
24	RENNES	M.	REUZE	Gaël	Histoire-géographie
25	GUADELOUPE	Mme	FRANVIL	Fabienne	Anglais
26	MONTPELLIER	Mme	REMAUD	Laurence	Economie-gestion
27	AIX-MARSEILLE	Mme	FLICHE	Françoise	Mathématiques
28	29ème Base	Mme	TOMMASINI	Yvette	Histoire-géographie
29	BORDEAUX	M.	BARNET	Christophe	Maths
30	NANTES	M.	PILARD	Pierre	Lettres
31	TOULOUSE	M.	ROURE	Dominique	AVS
32	VERSAILLES	Mme	COLIN-THOMAS	Brigitte	AVS
33	LYON	Mme	SAPET REVERDY	Christine	AVS
34	29ème Base	Mme	MARCHI BARBAUX	Isabelle	AVS
35	ORLEANS-TOURS	Mme	MOGUEN	Christine	Anglais
36	NANCY-METZ	Mme	LEGUIL	Sylvie	Anglais
37	NANTES	M.	SEINCE	Michel	Education musicale
38	LYON	Mme	LINET	Elisabeth	Italien
39	LILLE	Mme	MARSZAL	Patricia	Arts plastiques
40	NICE	M.	STISI	Bruno	Education musicale
41	CAEN	Mme	BOUCKER	Anne	Histoire-géographie
42	STRASBOURG	M.	LAVILLE	Christophe	SVT
43	29ème Base	Mme	MINETTO	Christine	Anglais
44	DIJON	Mme	MAGNIN	Isabelle	Education musicale
45	AIX-MARSEILLE	Mme	LOPEZ	Florence	Espagnol
46	ORLEANS-TOURS	M.	GALAIS	Philippe	Arts Plastiques
47	NANTES	M.	CHOTARD	Frédéric	Anglais
48	RENNES	Mme	CRESPIN	Cécile	Anglais
49	LYON	Mme	MAZET	Carleen	Anglais
50	DIJON	M.	LION	Guillaume	Histoire-géographie
51	REIMS	M.	OBELLIANNE	Jean-Paul	AVS



Rang	Académie	Civ.	Nom d'usage	Prénom	Discipline
52	GUYANE	Mme	ROY-LEDOUX	Gaby	Physique-chimie
53	RENNES	Mme	LOMBARDI-BERNELLE	Caroline	AVS
54	CRETEIL	M.	DUMONT	Patrick	EPS
55	CORSE	M.	COGGIA	Jean-Dominique	Mathématiques
56	NANCY-METZ	Mme	MACCARINI	Jocelyne	Allemand
57	LIMOGES	Mme	REYNAL	Monique	Anglais
58	29ème Base	Mme	BAILLOU	Annick	AVS
59	DIJON	Mme	BOURGOIN	Claire	STI secteur arts appliqués
60	TOULOUSE	M.	BERASTEGUI VIDALLE	Michel	Espagnol
61	MARTINIQUE	Mme	JOACHIM	Rose-Lise	Economie-gestion
62	REUNION	M.	BENTEUX	Jean-Paul	Histoire-géographie
63	AIX-MARSEILLE	Mme	LIEVELOO	Isabelle	Lettres
64	MONTPELLIER	M.	BOURDOIS	Cyril	Arts Plastiques
65	LIMOGES	Mme	LESTRADE	Marie-Agnès	Economie-gestion
66	TOULOUSE	M.	DARRAULT	Carol	STI secteur industriel
67	LYON	M.	GIBERT	Joël	AVS
68	CLERMONT-FERRAND	Mme	REMER	Marilyne	Lettres
69	BORDEAUX	M.	DU VERDIER	Thierry	EPS
70	LILLE	M.	CABOCHE	Patrick	Histoire-géographie
71	POITIERS	M.	BOURGET	Dominique	AVS
72	BORDEAUX	Mme	ORLAY	Jacqueline	AVS
73	NANCY-METZ	Mme	FAUVIN	Nadette	AVS
74	MONTPELLIER	M.	LAURENT	Christian	STI secteur industriel
75	RENNES	M.	PRIGENT	Dominique	STI secteur industriel
76	GRENOBLE	Mme	FIS	Dominique	AVS
77	NICE	M.	REBIERE	Jean-Baptiste	AVS
78	NANCY-METZ	M.	FONNE	Michel	EPS
79	CLERMONT-FERRAND	Mme	DERRIAZ	Annie	Espagnol
80	CRETEIL	Mme	ALIMI	Ruth	Anglais
81	RENNES	Mme	GARIN	Anne	Anglais
82	CRETEIL	M.	POTHET	Alain	SVT
83	MARTINIQUE	M.	CHAMBERTIN	Joël	Espagnol
84	BORDEAUX	Mme	BORDAS	Anne-Marie	Chinois
85	29ème Base	M.	ATTAL	Marco	AVS
86	LYON	M.	PEGORARO	Patrick	Economie-gestion
87	REIMS	Mme	QUESADA	Françoise	Espagnol
88	GRENOBLE	Mme	JACQUIN	Martine	Mathématiques
89	VERSAILLES	Mme	HOUPERT	Danièle	AVS
90	ORLEANS-TOURS	M.	KHAIRALLAH	Michel	SVT
91	NICE	Mme	OCTAVE	Liliane	AVS
92	NANTES	M.	BROUSSARD	Joseph	Economie-gestion

### Liste complémentaire

LC1	LILLE	M.	SAUVAGE	Ludovic	Anglais
LC2	POITIERS	M.	MARIEN	Laurent	Histoire-géographie
LC3	CRETEIL	M.	BAHU	Francis	EPS



## LE SNIA-IPR ET LA DGESCO

### 1- Compte-rendu de l'audience du 16 décembre

Le 15 septembre, à propos de l'enquête sur le temps de travail des inspecteurs, nous demandions une audience à Madame la Directrice de la DGESCO. Les contraintes d'agenda ont repoussé l'audience prévue initialement le 3 novembre au mercredi 16 décembre en soirée.

A la DGESCO, Xavier Turion, adjoint à la directrice, Jean Marc Huart, chef du service de l'instruction publique et de l'innovation pédagogique et Ghislaine Desbuissons, chef de la Mission de l'accompagnement et de la formation, nous reçoivent le 16 décembre à 19h. Florence Robine, directrice générale, rejoint la réunion lors des retours sur la réforme du collège. Le SNIA-IPR UNSA est représenté par Roger Keime, Marie Musset et Christian Champendal. L'ordre du jour est rappelé.

**Enquête DGESCO sur le temps de travail** : les recteurs ont été informés par courrier avant l'été (en lien avec la rédaction des rapports d'activité). Cette enquête a été insuffisamment explicitée. Le bon taux de retours (22 académies, 73%) est mentionné, l'homogénéité des retours est questionnée : Quel panel académique a été choisi ou a répondu ? Qui a effectué la synthèse ? La circulaire des missions est parue, inspection, pilotage et expertise en sont les axes (Roger Keime rappelle qu'une inspection équivaut à 7h de travail) ; l'investissement en formation dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) apparaît peu. La synthèse de cette enquête par la DGESCO, présentée par Madame Desbuissons, montre une congruence des missions au sein des différentes inspections, une homogénéité du corps ; le document pourra être transmis aux académies. Une demande de rectification de données est transmise à Monsieur Huart le 6 janvier quant aux aspects numériques exprimés en heures et en jours de travail consacrés à la formation, avec un taux de 34,81% pour les IA IPR.

Le SNIA-IPR rappelle sa disponibilité pour un travail de quantification et de qualification du travail des IA-IPR.

**Retours sur la réforme du collège (à partir des éléments des délégués académiques)** : les tensions prévisibles et constatées sur les multiples aspects de cette réforme globale et massive sont résumées par Marie Musset et Christian Champendal : horaires, personnels, sites, contenus. Une crispation supplémentaire peut conduire vers un point de bascule avec la structuration et l'amplification des résistances d'organisations syndicales des enseignants et autres. L'effet de structure devient de plus en plus palpable, dans l'attente de réponses quantitatives (postes et moyens). La directrice souligne la bonne qualité de la dotation à venir et insiste sur la nécessaire entrée pédagogique appuyée sur les programmes et le socle. Les IA-IPR y sont à la fois dans le cœur de leur métier et en même temps très sollicités, incités parfois par les autorités académiques à diminuer voire suspendre les inspections, en raisons de cette priorité. Une synthèse des retours disponibles pourrait être transmise à la direction. Le SNIA-IPR réaffirme son soutien à cette réforme et rappelle son attachement à l'inspection des personnels titulaires.

**Postes ou supports IA-IPR** : il n'y aura pas, cette année, de création d'emplois supplémentaires (quatorze en 2015), hormis ceux financés au niveau des académies par les recteurs par redéploiement de postes d'enseignants agrégés (trois emplois de professeurs pour deux d'IA-IPR) vers l'inspection. La question sera de nouveau envisagée en 2017, pour un abondement significatif.

**CAFFA et CAFIPEMF (CAFIM)** : un état des différentes pratiques est présenté en termes de rétribution, Roger Keime affirme la nécessité d'une cohérence nationale à laquelle souscrit l'adjoint à la directrice, qui s'engage à nous transmettre une réponse précise quant aux taux d'une éventuelle rétribution des jurys d'admissibilité et d'admission.

### 2- Rôle et positionnement des corps d'inspection en académie

L'information d'une mission inscrite au programme annuel de travail des deux inspections générales nous est donnée. Le thème en est 'Rôle et positionnement des corps d'inspection en académie.'

Le pilotage en est confié à Bernard André, IGEN du groupe EPS, Jean-François Cuisinier IGAENR et Eric Roser, IGEN du groupe des mathématiques.

Cette mission est centrée sur les corps d'inspection du second degré (IA-IPR, IEN-ET-EG et IEN-IIO) et s'inscrit dans le prolongement des travaux conduits par les inspections générales dans le premier degré en 2014-2015 (rapport de juin 2015 sur 'pilotage et fonctionnement de la circonscription du premier degré').

La problématique de la mission est organisée autour de cinq questions suivantes :

- Quel est le rôle des inspecteurs ?
- Quelles sont leurs missions et activités ?
- Quelle est leur contribution au pilotage (expertise, conseil, contrôle, évaluation) ?
- Quel est leur positionnement : comment sont-ils organisés ? Comment se situent-ils par rapport aux autres acteurs (IA-DASEN, SGA, chefs d'établissement) ? Comment participent-ils au pilotage ?
- Comment se perçoivent-ils et comment sont-ils perçus ?

De façon transversale à ces questionnements nos interrogations portent sur :

- Les évolutions récentes ou à venir
- Les compétences nouvelles.

Un échantillon de sept académies (Bordeaux, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Versailles) a été retenu par la mission d'inspection générale pour conduire ses travaux. Il est prévu de rencontrer l'équipe de direction de l'académie, les conseillers techniques, un panel d'inspecteurs, un panel de chefs d'établissement. Dans chacune des académies, les inspecteurs généraux requis dont les COAC, se rendront aussi dans trois établissements pour des entretiens avec l'équipe de direction élargie à des enseignants et des personnels d'éducation.

Il est souhaité une rencontre pour connaître les analyses du SNIA-IPR sur le 'rôle et positionnement des corps d'inspection en académie', probablement fin février.

*À la lecture du rapport relatif aux IEN premier degré qui fait apparaître 'une place incertaine des IEN dans le pilotage (...), un éparpillement de l'activité des IEN au détriment de l'inspection (...), un pilotage pédagogique fragile et des outils de pilotage perfectibles', il paraît absolument nécessaire de se constituer un corps de doctrine ferme. En effet, la préconisation des inspections générales est 'une disparition des circonscriptions et une transformation du statut de l'école communale, de façon nécessairement progressive.'*

*La place des IA-IPR, et tout particulièrement du Doyen, doit être réaffirmée dans la gouvernance académique au côté du SGA et des IA-DASEN. Nous ne manquerons pas d'y revenir lors du **Conseil Syndical du 18 mars**.*





## LA RÉFORME DU COLLÈGE

### Les IA-IPR en première ligne pour porter la réforme de la scolarité obligatoire

#### Soutien à l'ambition réformatrice

S'il était besoin de le rappeler, le SNIA-IPR soutient la réforme de la scolarité obligatoire au sein de sa fédération, l'UNSA Éducation, et aux côtés du SE, SIEN et du SNPDEN. Ainsi, alors que la formation s'est déployée dans toutes les académies, notre syndicat appuie-t-il le travail de grande ampleur mené par les IA-IPR pour mettre en œuvre cette réforme globale, compacte et complexe à laquelle ils apportent toute leur expertise pédagogique et leur vision systémique.

#### Engagement et ingénierie

Les IA-IPR se sont en effet engagés, tant quantitativement que qualitativement, sur le terrain de la réforme : exégèse des textes officiels (à la parution pourtant échelonnée) ; production de scénarii pédagogiques et de supports de communication ; ingénierie des formations transversales, d'établissement et disciplinaires ; animation des formations et ce, dans un volume porté jusqu'à 40% du temps de travail par semaine. Un investissement remarquable d'autant que les publics « obligés » ont fait parfois preuve a minima, d'un manque d'intérêt, a maxima, d'attitudes qui interrogent sérieusement la déontologie professionnelle.

#### Accompagnement et expertise pédagogique

Le corps des IA-IPR, en lien avec ce qui fait sa spécificité, apporte donc son regard et son expertise pédagogique à la mise en œuvre de la réforme, notamment pour rappeler le nécessaire adossement au socle commun et aux nouveaux programmes. Si l'effet de structure et les contingences qui y sont associées influent sur certains choix en établissement, il est ainsi fondamental de veiller à une entrée par les objectifs pédagogiques fondée sur un diagnostic et une connaissance fine des besoins des élèves.

En l'absence de cette vigilance, la réforme du collège pourrait se transformer en un aménagement superficiel et juxtaposé de dispositifs d'une part, et en la « spécialisation » de certains enseignants de l'autre (professeurs d'EPI ou d'AP), au mépris de l'effort collectif qu'elle suppose et de la remise en cause des fonctionnements.

Dans l'accompagnement de ce changement, les IA-IPR agissent déjà sur le terrain pour aider les enseignants à se saisir des rythmes propres à chaque discipline au sein des cycles et en adéquation avec les attentes du socle. Ils œuvrent ainsi à l'articulation avec le premier degré dont l'enjeu est manifeste pour la réussite de la réforme de la scolarité obligatoire et ce, quelle que soit la discipline d'enseignement.

Notre action se déploiera également, dès la rentrée 2016, autour de l'observation des pratiques interdisciplinaires afin d'en assurer l'intérêt et la validité. Ce rôle conforme à la circulaire sur les missions de l'inspection (circulaire du 11/12/2015 – BOEN du 17/12/2015)

Les IA-IPR montrent donc, dans leur implication de terrain sans précédent, qu'ils sont un levier essentiel de la mise en œuvre des orientations de la loi et du pilotage pédagogique en académie. Par leur action pour expliciter le sens des réformes et en proposer des versions opérationnelles et cohérentes, ils contribuent à leur application par et avec les personnels et pour la réussite des élèves.

Ils réaffirment également qu'ils assurent leurs missions en collaboration avec les personnels de direction et l'encadrement administratif dont l'engagement ne saurait être divergent du sens du service public et de la responsabilité qui doit ainsi être commune.

La juste reconnaissance de cette implication et de cet engagement au service de la qualité et du progrès de l'action pédagogique est le fondement des revendications de création indiciaire réclamée par le SNIA-IPR avec constance et dont l'aboutissement lui a été promis.



### Point d'étape sur la mise en œuvre de la réforme du collège - Cabinet du Ministre

Le 13 janvier, le SNIA IPR a été convié au 101 rue de Grenelle. Le Directeur de cabinet Bernard Lejeune, Agathe Cagé conseillère en charge du second degré, des programmes et de l'évaluation des élèves et Jean-Baptiste Prévost, conseiller social, membre du cabinet, nous accueillent pour un échange d'une heure trente autour de la mise en place de la réforme du collège, participant d'une plus large consultation de multiples partenaires, acteurs du système.

L'attention est portée sur tous les aspects de la mise en œuvre : contenus de formation, disciplines, organisation, dotations. La vision globale positive est nuancée par la difficulté engendrée par la massivité et la complexité de la démarche. Les crispations syndicales et le mouvement du 26 janvier sont évoqués dans un contexte « d'idéologisation » croissante. Une vision à terme est privilégiée, l'œuvre de formation enclenchée doit se poursuivre l'année prochaine, la reconduction des moyens en formation sera demandée pour cela, par le ministère de tutelle à la fonction publique. L'évaluation des effets est envisagée, avec un suivi de cohortes et la mesure à terme par les voies usuelles (DEPP et enquêtes internationales).

La volonté politique est maintenue, comme l'a rappelé aux Recteurs et DASEN Madame la Ministre le 12 janvier, en réunion nationale ; tout attermoisement donnerait un signe désastreux pour ceux qui s'investissent, inspecteurs, chefs d'établissement, professeurs. Le SNIA-IPR, outre un soutien constant à cette réforme, rappelle la nécessité d'inspection des personnels titulaires et sa demande de création de postes supplémentaires d'IA-IPR face à la demande et les besoins croissants de l'institution : l'écoute est favorable sur le budget 2017, quantitatif 20-30 à définir. Sur la revalorisation de l'ICA, Bernard Lejeune précise qu'elle n'est pas envisagée pour 2016 ; mais en 2017, dans le cadre d'une refonte du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise de l'engagement professionnel des agents visés (RIFSEEP), se substituant à l'ICA, les corps d'inspection pédagogique seront concernés. Le SNIA-IPR ne peut se satisfaire d'une réponse qui rompt l'engagement pris par le directeur de cabinet lors de l'audience du 13 octobre (cf. édito).

Pour le SNIA-IPR : Roger Keime, Frédérique Hannequin, Christian Champendal.





## BILAN DE LA REFORME DES LYCEES

Cinq ans après la mise en œuvre de la réforme, le ministère de l'éducation nationale a engagé depuis fin novembre 2015 le bilan de la rénovation de la voie professionnelle et de la réforme des lycées généraux et technologiques.

Les travaux seront conduits jusqu'au mois d'avril 2016 qui verra se tenir la réunion de conclusion de ce bilan. Ils associent les organisations syndicales représentatives des enseignants, des chefs d'établissement, des inspecteurs, des représentants des parents d'élèves et des représentants des lycéens. À ce titre, le SNIA-IPR qui est membre de l'UNSA est convié à y participer.

Les travaux sont organisés autour de quatre thématiques. Elles ont été définies de façon à embrasser l'ensemble des voies de formation et la totalité des sujets, dont celui de la certification. La question des programmes échappe toutefois à ces analyses. Chaque réunion donnera lieu à présentation et discussion d'un thème ou sous-thème et à réflexion sur des pistes possibles d'évolution.

Thèmes	Sous-thèmes
<b>Parcours, orientation et égalité des chances au lycée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La transition collège-lycées</li> <li>- Les Enseignements d'exploration</li> <li>- Les passerelles</li> <li>- La lutte contre le décrochage scolaire</li> <li>- Accompagnement (AP, stages passerelles ...)</li> <li>- Options et enseignements de spécialité</li> <li>- L'enseignement des langues vivantes</li> <li>- Voies et séries</li> </ul>
<b>Évaluation et certification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'organisation des épreuves du baccalauréat</li> <li>- Les modes d'évaluation au regard des apprentissages et des résultats attendus</li> <li>- La prise en compte des compétences transversales</li> </ul>
<b>Préparation de l'après lycée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'information en vue de l'orientation vers l'enseignement supérieur</li> <li>- Les poursuites d'études des bacheliers</li> <li>- Les relations enseignement scolaire/enseignement supérieur</li> <li>- L'insertion professionnelle en bac. professionnel</li> </ul>
<b>Démocratie, autonomie des établissements et vie lycéenne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'autonomie du lycée</li> <li>- Le rôle des instances dans l'établissement</li> <li>- Responsabilisation du lycée, vie lycéenne.</li> </ul>

Le bilan, dont s'est fait l'écho l'AEF, est documenté par un ensemble de constats établis par la DGESCO, les derniers rapports des inspections générales, des compléments et actualisations fournis par la DEPP, la DGESIP, le SIES et le CEREQ. Chaque sous-thème fait l'objet d'une fiche détaillant les points en débat et les constats du ministère. [Les fiches sont en ligne sur le site à la rubrique «réforme du lycée».](#)

Nous aurions souhaité que ce bilan arrive plutôt dans le calendrier de la refondation. Toutefois, avec les différents syndicats membres de l'UNSA, le SNIA-IPR soutient la démarche proposée qui n'aboutira pas à une nouvelle réforme mais à des éventuels ajustements.

La forte implication des IA-IPR dans la mise en œuvre des dispositifs pédagogiques qui ont prévalu à la mise en œuvre de la réforme du lycée nous confère une expertise sur l'ensemble des thématiques abordées. Le SNIA-IPR, fidèle à sa démarche réformatrice, contribuera à ce que ce bilan ne soit pas dénaturé par des postures systématiques d'opposition et formulera des propositions d'ajustements les plus à même de favoriser la réussite de tous les élèves.


**POSTES OUVERTS AU CONCOURS 2016**

**80 postes sont ouverts au concours 2016. La ventilation par discipline ouverte (cf. : liste ci-dessous) sera publiée dans les prochains jours, elle sera mise en ligne sur le site à la rubrique « Recrutement ».**

- Administration et vie scolaire
- Anglais
- Arts plastiques
- Économie et gestion
- Éducation musicale
- Éducation physique et sportive
- Espagnol
- Histoire-géographie
- Lettres
- Mathématiques
- Sciences de la vie et de la Terre
- Sciences et techniques industrielles option sciences industrielles
- Sciences et techniques industrielles option arts appliqués
- Sciences médico-sociales
- Sciences physiques et chimiques

**Les épreuves d'admissibilité se dérouleront du 08/02 au 11/02/2016**  
**Les épreuves d'admission du 14/03 au 18/03/2016**

**MOUVEMENT 2017**

**Saisissez votre fiche de mutation en ligne : <http://snia-ipr.fr/> - Rubrique « formulaires »**

La CAPN du 21 avril 2016 examinant les demandes de mutation est précédée d'un travail des services de la DGRH collationnant les vœux des collègues exprimés à partir de la note de service du 15 décembre 2015 parue dans le BOEN du 7 janvier 2016.

**La date de transmission est fixée au 29 FÉVRIER impérativement.**

Toute non-participation à cette date rend impossible l'examen de vœux plus tardifs pour une étude lors de la CAPN du 21 avril, ainsi que pour la CAPN du deuxième temps de mouvement prévue le 9 juin, au cours de laquelle nous sommes informés des premières nominations des reçus concours.

**RAPPEL** : tout poste peut être demandé en plus de ceux parus (94 à l'initial) additif inclus. En effet, de nouveaux postes créés par le MEN suite aux demandes de création des Recteurs ainsi que des départs à la retraite tardifs vont paraître dans les semaines à venir ... et d'autres seront exploités en raison du détachement de collègues dans des fonctions de Conseillers de Recteur, d'IA-DAASEN, ou d'affectation dans d'autres ministères, à l'AEFE ...



## **PROTECTION FONCTIONNELLE DES FONCTIONNAIRES**

Le statut général des fonctionnaires de l'État prévoit plusieurs dispositions :

- concernant la responsabilité civile, l'État assure l'indemnisation des victimes -les dommages et intérêts-pour les dommages causés quand une faute a été commise et qu'un lien de causalité existe entre la faute et le dommage
- la collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes. Elle doit, le cas échéant, réparer le préjudice qui en résulte.
- la collectivité publique est tenue d'accorder sa protection au fonctionnaire dans le cas où il fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute personnelle.
- dans l'hypothèse de dommages matériels aux biens (véhicules), l'agent bénéficie d'une procédure simplifiée si son assureur est signataire d'une convention passée avec le Ministère de l'éducation nationale.

Cette protection juridique permet la prise en charge par l'Etat des frais d'avocat. L'affiliation à l'Autonome de solidarité offre l'intervention d'un avocat particulièrement qualifié ...

Rappelons que toute personne mise en cause dans le cadre d'une procédure pénale est présumée innocente. Cette présomption d'innocence doit être respectée, pour les inspecteurs comme pour tout citoyen.

Textes de référence : LOI 83-634 du 13 juillet 1983 article 11

Code éducation L. 911-

Code civil : 1382, 1383, 1384

Code pénal : 221-6, 222-19, 222-20

Circulaire 97-136 du 30 mai 1997, protection juridique des personnels de l'Éducation nationale

Circulaire Fonction Publique 2158 du 5 mai 2008, protection fonctionnelle des agents publics.

## **CONGRES UNSA EDUCATION DE GRENOBLE**

Le congrès fédéral 2016 est organisé à Grenoble du 29 au 31 mars 2016. Il est appelé à prolonger les axes définis au congrès d'Angers du printemps 2012. Le SNIA IPR sera représenté dans les différentes instances par son secrétaire général, son trésorier, et les délégués académiques de Grenoble et Lyon.

Nous ne manquerons pas d'intervenir pour manifester notre accord avec les orientations fédérales et remercier du soutien obtenu lors des négociations avec le Ministère depuis notre adhésion.


**LISTE DES DÉLÉGUÉS ACADÉMIQUES**

ACADÉMIE	Prénom	Nom	Fonction	Adresse courriel
AIX-MARSEILLE	Isabelle	LIEVELOO	DA	<a href="mailto:isabelle.lieveloo@ac-aix-marseille.fr">isabelle.lieveloo@ac-aix-marseille.fr</a>
AMIENS *	Alain	MARIE		<a href="mailto:alain-marie@wanadoo.fr">alain-marie@wanadoo.fr</a>
BESANCON	Dominique	TOLLE	DA	<a href="mailto:dominique.tolle@ac-besancon.fr">dominique.tolle@ac-besancon.fr</a>
BORDEAUX	Philippe	JANVIER	DA	<a href="mailto:philippe.janvier@ac-bordeaux.fr">philippe.janvier@ac-bordeaux.fr</a>
CAEN *	Alain	MARIE	DA	<a href="mailto:alain-marie@wanadoo.fr">alain-marie@wanadoo.fr</a>
CLERMONT	Arnaud	LECLERC	DA	<a href="mailto:arnaud.leclerc@ac-clermont.fr">arnaud.leclerc@ac-clermont.fr</a>
CORSE	Dominique	ORSONI	DA	<a href="mailto:dominique.orsoni@ac-corse.fr">dominique.orsoni@ac-corse.fr</a>
CRETEIL	Pascal	FRANCOIS	DA - BN	<a href="mailto:pascal.francois@ac-creteil.fr">pascal.francois@ac-creteil.fr</a>
DIJON	Pierre-Alain	CHIFFRE	DA	<a href="mailto:pierre-alain.chiffre@ac-dijon.fr">pierre-alain.chiffre@ac-dijon.fr</a>
ESENER	Gwenaëlle	HERGOTT	DA- BN	<a href="mailto:gwrenault@free.fr">gwrenault@free.fr</a>
GRENOBLE	Christian	CHAMPENDAL	CAPN - DA -BN	<a href="mailto:christian.champendal@ac-grenoble.fr">christian.champendal@ac-grenoble.fr</a>
GUADELOUPE	Jocelyn	ALAMKAM	DA	<a href="mailto:jocelyn.alamkan@ac-guadeloupe.fr">jocelyn.alamkan@ac-guadeloupe.fr</a>
GUYANE	Alex	BICEP	DA	<a href="mailto:alex.bicep@ac-guyane.fr">alex.bicep@ac-guyane.fr</a>
LILLE	Stéphane	HENRY	DA	<a href="mailto:stephane.henry@ac-lille.fr">stephane.henry@ac-lille.fr</a>
LIMOGES	Eric	GARNIER	DA	<a href="mailto:eric.garnier@ac-limoges.fr">eric.garnier@ac-limoges.fr</a>
LYON	Frédérique	HANNEQUIN	DA	<a href="mailto:frhannequin@gmail.com">frhannequin@gmail.com</a>
MARTINIQUE	Benoît	THIERY	DA	<a href="mailto:benoit.thiery@live.fr">benoit.thiery@live.fr</a>
MAYOTTE	Fernand	MARCHITTO	DA	<a href="mailto:fernand.marchitto@wanadoo.fr">fernand.marchitto@wanadoo.fr</a>
MONTPELLIER	Myriam	GAUJOUX	CAPN - DA	<a href="mailto:myriam.Gaujoux@ac-montpellier.fr">myriam.Gaujoux@ac-montpellier.fr</a>
NANCY-METZ	Bernard	LEHALLE	BN - DA	<a href="mailto:bernard.lehalle@orange.fr">bernard.lehalle@orange.fr</a>
NANTES	Michel	GRAMAIN	BN - DA	<a href="mailto:michel.gramain@ac-nantes.fr">michel.gramain@ac-nantes.fr</a>
NICE	Jean-Baptiste	REBIERE	DA	<a href="mailto:Jean-Baptiste.Rebiere@ac-nice.fr">Jean-Baptiste.Rebiere@ac-nice.fr</a>
NOUVELLE CALEDONIE	Laurent	CHARDON	DA	<a href="mailto:laurent.chardon@ac-noumea.nc">laurent.chardon@ac-noumea.nc</a>
ORLEANS TOURS	François	SAILLARD	CAPN - DA	<a href="mailto:francois.saillard@ac-orleans-tours.fr">francois.saillard@ac-orleans-tours.fr</a>
PARIS	Pascale	HERTU	DA	<a href="mailto:pascale.hertu@ac-paris.fr">pascale.hertu@ac-paris.fr</a>
POITIERS	Joël	MICHELIN	DA	<a href="mailto:joel.michelin@ac-poitiers.fr">joel.michelin@ac-poitiers.fr</a>
POLYNESIE	Alain	HAUSSAIRE	DA	<a href="mailto:alain.haussaire@ac-polynesie.pf">alain.haussaire@ac-polynesie.pf</a>
REIMS	Alain	MARIE	BN - CAPN - DA	<a href="mailto:alain-marie@wanadoo.fr">alain-marie@wanadoo.fr</a>
RENNES	Christian	LIPPOLD	DA	<a href="mailto:christian.lippold@ac-rennes.fr">christian.lippold@ac-rennes.fr</a>
RETRAITES	Danielle	KUNEMANN	BN	<a href="mailto:d.kunemann@orange.fr">d.kunemann@orange.fr</a>
REUNION	Fernand	MARCHITTO	DA	<a href="mailto:fernand.marchitto@wanadoo.fr">fernand.marchitto@wanadoo.fr</a>
ROUEN	Jean-Philippe	FOURNOU	DA	<a href="mailto:jean-philippe.fournou@ac-rouen.fr">jean-philippe.fournou@ac-rouen.fr</a>
STRASBOURG	Nadja	ISAAC	DA	<a href="mailto:nadjaalice@hotmail.fr">nadjaalice@hotmail.fr</a>
TOULOUSE	Jean-Philippe	FONS	DA	<a href="mailto:jeanphilippe.fons@gmail.com">jeanphilippe.fons@gmail.com</a>
VERSAILLES	Laurence	COUSIN PICHEAU	BN - DA	<a href="mailto:laurence.picheau@ac-versailles.fr">laurence.picheau@ac-versailles.fr</a>

\*en attente de la nomination d'un DA

**Adhésion en ligne : <http://snia-ipr.fr/> rubrique « formulaires »**



Avec plus d'1 million de Sociétaires,  
 on peut déplacer  
 des montagnes

*Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.*

Rejoignez-nous sur [casden.fr](http://casden.fr) ou contactez-nous au 01 64 80 64 80\*

\*Service client ouvert de 9h30 à 18h30 du lundi au vendredi, fermé les samedis et dimanches.

L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banques Populaires.

**casden**  
 BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture